



Comment faire devant un commandement RSi

Par **pauline giraud**, le **30/12/2016** à **20:25**

bonjour

le rsi m'avait radié en 2004 et j'ai reçu par la suite des rappels de cotisations de 2001 à 2004 sans me soucier que c'était important suite à la radiation

j'ai saisi le CRA qui a diminué le montant des cotisations car au départ c'était une taxation d'office 2001/2004 :

compte tenu que j'étais au chômage je n'ai pu verser un seul centime et j'ai cru que ma dette était parti aux oubliettes,

je reconnais que j'aurais du proposer qq chose meme si c'était peu

aujourd'hui je reçois un commandement à payer et les sommes sont exorbitantes : 18000€ le capital a doublé compte tenu des majorations de retard,

je suis à la retraite avec 1270€ je ne peux donc pas honorer ma dette

comment faire ? saisir le TASS ? commencer à payer 50€ à l'huissier ? peut il saisir mon compte bancaire ds la limite autorisée

je vous remercie vivement de votre réponse